

EXTRAIT du REGISTRE

COMMUNE

des DECISIONS du MAIRE

de

...

GAILLARD

Le Maire de la Commune de GAILLARD,

Code Postal : 74240

...

OBJET

VU l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de la commande publique, et en particulier ses articles L2123-1 et R2123-1° ;

1. Commande
publique
1-1 Marchés publics

N° 22.154

Signature d'un
contrat de service
pour les licences
SaaS des
applications
Requiem, Melodie,
Adagio, Concerto et
Concerto Mobilité de
la société ARPEGE

VU la délibération du Conseil Municipal n° 2021-213 du 13 septembre 2021 alinéa 4 donnant délégation au Maire de prendre, dans la limite de 500 000 euros HT pour les marchés de travaux et 214 000 euros HT pour les marchés de fourniture et de services, toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

VU la nécessité de pérenniser les équipements d'énergie de haute qualité alimentant le système critique de la Mairie de Gaillard,

VU le budget 2022,

VU les crédits prévus au budget 2022,

VU l'engagement en fonctionnement n°IN22-00061

CONSIDERANT le contrat de service proposé par la société ARPEGE pour les licences SaaS des logiciels Requiem, Melodie, Adagio, Concerto et Concerto Mobilité

DECIDE

ARTICLE 1 – D'ACCEPTER la signature de ce contrat d'ARPEGE pour l'utilisation de licences SaaS pour ces applicatifs pour la période du 1^{er} novembre 2022 au 31 octobre 2023.

ARTICLE 2 – DIT que le montant annuel de cette prestation s'élève à la somme de 7 585,15 € TTC.

ARTICLE 3 - DIT que les crédits sont prévus à cet effet.

ARTICLE 4 – Le Maire et le comptable public assignataire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

FAIT à Gaillard, le 22 décembre 2022

Le Maire,

Décision devenue exécutoire compte tenu :
de sa réception en Sous-Préfecture le :

23/12/2022
de sa mise en ligne le : 23/12/2022
de sa notification le :



Jean-Paul BOSLAND, Député,

Antoine BLOUIN,
1^{er} Adjoint